

## **Pierre et Vacances**

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2022  
Septième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de préférence dites « ADP 2022-2 » gratuites à émettre**

**GRANT THORNTON**

Membre français de Grant Thornton International  
29, rue du pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de € 2 297 184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Pierre et Vacances

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2022  
Septième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de préférence dites « ADP 2022-2 » gratuites à émettre**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 et L. 228-12 I du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution d'actions de préférence dites « ADP 2022-2 » gratuites au profit de Monsieur Gérard Brémond, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous réserve de (i) l'adoption de la sixième résolution soumise à la présente assemblée et (ii) la signature par Monsieur Gérard Brémond de son contrat de travail avec la Société et/ou une des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce à l'occasion de la réalisation définitive des Opérations de Restructuration. Le nombre maximum d'actions de préférence dites « ADP 2022-2 » pouvant être émises ne pourra excéder 205 ADP 2022-2, donnant droit à un nombre maximum de 20.500.000 actions ordinaires, conformément à la sixième résolution soumise à la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions de préférence dites « ADP 2022-2 » gratuites.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et à vérifier les informations fournies dans ce rapport sur les caractéristiques des actions de préférence dites « ADP 2022-2 » à émettre.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation, faite dans le rapport du conseil d'administration, des caractéristiques des actions de préférence à émettre ;
- les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de préférence gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres



Laurent Bouby

Anne Herbein